

Blois, le 13 septembre 2018

L'Inspectrice d'académie,
Directrice académique des services de
l'éducation nationale de Loir-et-Cher

La Directrice départementale de la
Cohésion Sociale et de la Protection des
populations de Loir-et-Cher

La Directrice de la Caisse des Allocations
Familiales de Loir-et-Cher

à

Mesdames et Messieurs les Maires
du Loir-et-Cher

Messieurs les Présidents des communautés de
communes et d'agglomération

Le 20 juin dernier, le ministre de l'éducation nationale, accompagné de la ministre de la culture et de la ministre des sports, a annoncé la mise en place du **Plan mercredi** qui ouvre une nouvelle étape dans l'offre périscolaire garantissant aux familles une qualité éducative et un savoir-faire des personnels.

La création d'un Label « PEDT-Plan Mercredi » s'appuie sur les acquis des concertations éducatives construites et mises en œuvre les années passées, pour proposer à l'enfant un accueil périscolaire riche et diversifié pendant les heures libérées du mercredi matin, notamment. Articuler les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires et fédérer les ressources locales et les acteurs éducatifs sont au cœur de la démarche PedT nouvelle génération pour le bénéfice de l'enfant, de son éducation et de son épanouissement.

Les PEDT Plan Mercredi associent :

- le cadre contractuel des PEDT (qui garantit la concertation des acteurs éducatifs autour de l'enfant et autorise un taux d'encadrement allégé pour les collectivités signataires);
- le cadre réglementé des accueils collectifs de mineurs (ACM) (cadre qui permet de bénéficier de la garantie de la DDCSPP en termes d'honorabilité, de quota et de qualification de l'encadrement, d'une part et du financement CAF, d'autre part) ;
- la signature d'une charte de qualité "Plan mercredi" (cohérence éducative des activités périscolaires avec les enseignements scolaires, inclusion de tous les publics, mise en valeur de la richesse des territoires, développement d'activités de loisirs de qualité).



Pour accompagner les collectivités (communes et groupements de communes) dans la mise en place du Plan mercredi, le ministère a conçu un site dédié, <http://planmercredi.education.gouv.fr>.

Afin de faciliter vos démarches en vue de l'actualisation des Projets éducatifs territoriaux (PEdT) **Plan mercredi**, nous vous convions ainsi que vos collaborateurs investis dans l'instruction de ce dossier, à des **réunions techniques d'information et d'accompagnement** :

2/2

- **Réunion Blois, lundi 24 septembre, 14h, lycée hôtelier de Blois, rue Albert 1^{er}.**
- **Réunion Vendôme, mercredi 26 septembre, 9h30, lycée Ampère, 11 rue Jean Bouin, Vendôme**
- **Réunion Romorantin, jeudi 27 septembre, 9h30, lycée Claude de France, 9 avenue de Paris, Romorantin**

Un accompagnement important dans la réflexion des collectivités sera assuré par les Inspecteurs de l'Éducation nationale pour l'élaboration des PEDT. La direction des services départementaux de l'éducation Nationale, la DDCSPP et la CAF41 de Loir-et-Cher répondront à vos interrogations selon leur domaine de compétence.

Le groupe d'appui départemental (ou GAD41), organe référent dans l'élaboration, la formation, l'évaluation générale des PEDT labellisés PLAN MERCREDI, suivra avec attention la mise en œuvre de ce nouveau dispositif.

Nous vous invitons à trouver ci-joint une note d'information départementale et la charte de qualité « Plan Mercredi ».

Nous vous remercions de votre implication et vous assurons de l'entière disponibilité de nos services pour la mise en place de ce dispositif.

Valérie BAGLIN-LE GOFF

Christine GUERIN

Elodie HEMERY-BRICOUT

